

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(C.C.T.P)**

Objet du marché

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMARCHE
PROJETS ECONOMIQUES STRUCTURANTS**

CONTEXTE DE LA CONSULTATION ET OBJECTIFS DE LA REGION

La Région est compétente en matière de développement économique. Suite à l'adoption de la loi NOTRe le 7 août 2015 ainsi que de la loi PACTE le 22 mai 2019, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a été conforté dans son rôle de coordinateur du développement économique. Ainsi, il « *est la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire* », hors champ de l'immobilier économique, lequel reste de la compétence du bloc communal. La stratégie élaborée dans ce champ de compétence devient, à ce titre, le cadre de référence de l'ensemble des acteurs économiques institutionnels en région. En effet, son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), pour la période 2022-2028, document de programmation, a une valeur prescriptive.

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite renforcer sa capacité à identifier et structurer des projets stratégiques à fort impact territorial, économique ou industriel.

L'objectif est avant tout d'accompagner les projets dans leur recherche de financement, en attirant des capitaux privés sur le territoire, mais également de fédérer les partenaires et financeurs, publics et privés, autour de la démarche, afin de l'inscrire dans le temps.

Article 1– Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet d'apporter à la Région Bourgogne-Franche-Comté une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre d'une démarche d'identification, de structuration et d'accompagnement de projets économiques structurants, dénommée « BFC Boost ».

Les projets économiques structurants peuvent être définis comme des projets d'investissement en recherche de financement, dotés d'un modèle économique, et présentant un impact important sur le territoire (emplois, structuration de filière économique, innovant, à fort CAPEX, etc...). En complément, les projets couverts par ce cahier des charges pourront également relever du financement des start-up à enjeux pour le territoire (filiale stratégique etc...).

Il s'agit d'organiser le déploiement de la démarche, selon 4 axes :

- Axe transversal : Structuration de la démarche, organisation des travaux, outillage commun
- Axe 1 : Sourcing et sélection des projets structurants
- Axe 2 : Accompagnement des projets retenus
- Axe 3 : Organisation de comités des financeurs en présence des porteurs de projets et suivi post-comité

L'objet du marché n'est pas de se substituer à l'accompagnement réalisé par les services de la Région, mais d'être en complémentarité des missions menées par les directions de la Région et de l'Agence Economique Régionale (AER).

Le détail des missions est décrit à l'article 2 de ce présent C.C.T.P.

Article 2 – Programme détaillé de la mission

Axe transversal : Structuration de la démarche, organisation et suivi

Le titulaire devra :

- assurer le suivi global de la démarche et la coordination des différentes phases
- produire des outils (documents type, tableaux, etc...) nécessaires au pilotage de la mission

Axe 1 : Sourcing et sélection des projets structurants :

Le titulaire accompagnera la Région pour réaliser le sourcing des projets.

Dans cet objectif, il est attendu du titulaire :

- de formaliser le processus de détection et qualification des projets structurants (sourcing),

- d'organiser et de mener des entretiens, auxquels la Région devra être associée, avec des acteurs du développement économique sur le territoire et avec les porteurs de projets afin de les qualifier ; des comptes-rendus sont attendus pour chaque entretien réalisé. Le titulaire devra être présent à l'ensemble des rendez-vous de sourcing.
- de se tenir informé des actualités sur le territoire (veille).

Les projets recherchés devront s'inscrire dans une filière soutenue par la Région, à travers ses différentes politiques publiques.

A partir du sourcing réalisé, le titulaire devra :

- identifier les projets susceptibles d'être présentés devant les financeurs, en lien avec la Région ; à titre indicatif, la sélection portera sur une quinzaine de projets.
- faire valider la sélection de projets sélectionnés à la Région
- identifier les suites à donner pour les dossiers non retenus (projet restant dans le vivier en vue d'un prochain comité des financeurs, projet non éligible, etc...)

Livrables / Méthodologie :

- le titulaire devra produire des outils (documents type, grille de sélection, tableaux de suivi, etc...) nécessaires à la coordination de la phase de sourcing et à l'évaluation des projets
- le titulaire devra produire des comptes-rendus de chaque entretien

A noter :

Une attention particulière sera portée sur l'équilibre territorial des projets retenus.

Axe 2 : Accompagnement des projets retenus

Dans ce cadre, le titulaire devra :

- Définir des critères d'évaluation objectifs, permettant d'évaluer les projets
- Apporter un appui à tous les projets retenus afin de les aider dans la préparation des documents nécessaires au comité des financeurs et de les préparer au pitch devant les investisseurs
- Apporter un appui renforcé en ingénierie aux projets retenus qui en ont besoin, en fonction de leur maturité. Les prestations pourront inclure : diagnostic initial, consolidation du modèle économique, structuration juridique et financière, analyse de marché, feuille de route d'exécution...

Commenté [AC1]: Est-ce qu'on veut pouvoir mobiliser le cabinet sur l'accompagnement de projets non retenus au COFI ? Pour les améliorer mais sans objectif premier de les passer en COFI ?

Livrables / Méthodologie : le titulaire devra produire des outils (documents type, tableaux, etc...) permettant le suivi de l'accompagnement des projets retenus

Axe 3 : Organisation des Comités des Financeurs

Les projets retenus et accompagnés seront présentés devant un comité rassemblant des financeurs, publics et privés, régionaux, nationaux ou internationaux. L'objectif de cette phase est de susciter l'intérêt de financeurs, notamment privés, autour des projets, afin qu'ils obtiennent des marques d'intérêt, que les porteurs de projets devront ensuite concrétiser.

Chaque comité des financeurs se tiendra sur une demi-journée, en Bourgogne-Franche-Comté. Le format privilégié est le présentiel. La logistique (salle, repas le cas échéant) sera prise en charge par la Région.

Le marché prévoit la tenue de 4 comités, qui auront lieu prévisionnellement en janvier 2027, septembre 2027, janvier 2028, septembre 2028. Ces dates sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du marché.

En amont et le jour de l'évènement, le titulaire devra :

- proposer un format pour l'évènement (déroulé, séquences d'animation, orientation thématique éventuelle, etc...)
- identifier et mobiliser les financeurs pertinents en fonction des projets sélectionnés, en recherchant particulièrement des financeurs privés (régionaux, nationaux, internationaux) ;
- concevoir un livret de présentation des projets retenus pour l'évènement, en lien avec la Direction de la Communication de la Région ;
- préparer et coanimer avec la Région les échanges lors de l'évènement.

A l'issue de l'évènement, le titulaire devra :

- assurer le suivi des marques d'intérêt, afin de mesurer le taux de concrétisation
- produire une synthèse incluant les échanges intervenus le jour de l'évènement et une évaluation de l'évènement par les participants

Livrables / Méthodologie :

- Livret de présentation des projets pour chaque comité, incluant le programme de l'évènement, une présentation synthétique de chaque projet
- Support de présentation
- Synthèse de l'évènement, incluant le suivi des marques d'intérêt

Article 3 – Mise en œuvre de la prestation

Durée du marché :

Le marché prendra effet à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2028.

L'organisation de 4 comités des financeurs est attendue, soit prévisionnellement en janvier 2027, septembre 2027, janvier 2028, septembre 2028.

Compétences du titulaire – équipe :

Le titulaire devra mobiliser une équipe disposant de compétences avérées en : développement économique, ingénierie de projet, ingénierie financière, animation de démarches multi-partenariales, structuration de projets complexes, accompagnement de porteurs.

Une expérience dans la conduite de dispositifs territoriaux constitue un atout.

Le titulaire désignera un chef de projet chargé de la coordination générale des travaux, du suivi du planning et de la qualité des livrables.

Réunions :

Comités de pilotage :

Les décisions projets seront prises par un comité de pilotage, constitué d'élus du conseil régional, et de l'équipe projet (Région et titulaire). L'agence économique régionale (AER BFC) sera associée à ces réunions.

Il se réunira au minimum :

- dans le mois suivant la notification du marché afin de présenter la démarche projet retenue (planning, méthodologie). Cette réunion pourra avoir lieu en présentiel, à Dijon ou Besançon.
- deux fois avant chaque comité des financeurs : validation des projets à présenter et de l'orientation thématique de l'évènement, le cas échéant ; validation de l'organisation de l'évènement. Ces réunions pourront avoir lieu en visioconférence.
- A la fin de la prestation : afin de présenter un bilan quantitatif et qualitatif de la prestation, les points forts et axes d'amélioration sur la démarche. Cette réunion pourra avoir lieu en présentiel, à Dijon ou Besançon.

La fréquence pourra être adaptée en fonction des besoins.

Comités techniques de suivi :

Pour organiser et suivre la prestation, des comités techniques seront organisés entre le titulaire et la direction de l'Economie de la Région.

Ils se tiendront de façon hebdomadaire. La fréquence pourra être adaptée en fonction des besoins. Les trois premières réunions pourront avoir lieu en présentiel à Dijon ou Besançon afin de faire connaissance avec les équipes de la Région et de caler les process de travail. Les suivantes auront lieu en visioconférence.

Précisions concernant les réunions :

Le titulaire devra disposer des outils de présentation adéquats, d'illustrations graphiques et schématiques permettant une compréhension optimale des avancées/ objectifs et résultats de la prestation.

La participation du prestataire aux réunions est incluse dans le prix, quels que soient la nature, les lieux et le nombre de réunions.

Il pourra être demandé au titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à une rémunération supplémentaire, d'établir les comptes-rendus suivant les réunions, qui devront être validés par la Région. Le cas échéant, le prestataire aura un délai de 15 jours maximum pour procéder à la modification attendue ou pour produire expressément ses observations.

Les dates de tenue des réunions et comités seront validées par la Région. L'ensemble des réunions se tiendra dans les locaux de la Région (à Besançon ou à Dijon) ou en visio-conférence.

Echange de documents :

Une plateforme numérique collaborative sera mise en place par la Région pour faciliter les échanges de documents.

Les livrables seront fournis en formats Word, PowerPoint, Excel et PDF. Les documents devront être exploitables et réutilisables par les services de la Région.

Livrables attendus :

En complément des livrables attendus et détaillés en article 2, il est attendu du titulaire :

- une note de cadrage au début de la prestation, à l'issue de la réunion de lancement, précisant les objectifs, la méthodologie et le calendrier prévisionnel validé en comité de pilotage ;
- un bilan annuel, présentant les résultats des comités des financeurs organisés depuis le lancement du marché, et établissant, le cas échéant, des préconisations d'amélioration.

Article 4 - Confidentialité :

Les informations produites ou échangées dans le cadre du marché sont strictement confidentielles et restent la propriété de la Région.

En raison de la sensibilité de certaines informations que le titulaire pourrait être amené à collecter, la confidentialité absolue est requise, afin de ne pas porter préjudice aux projets ou aux entreprises en divulguant des informations non autorisées.

Article 5 - Communication :

Les cas échéant, l'identité visuelle, les outils, les supports de communication seront validés par la Direction de la Communication de la Région.

Une attention particulière sera portée à la transition écologique et énergétique dans les choix d'outils et des supports de communication.